

Pourquoi l'ACASCE ?

La Sologne, demain, une prison à ciel ouvert ...

La multiplication des enclos révolte chasseurs, promeneurs, et amoureux de la nature depuis de trop nombreuses années. La raison principale de ces édifications est qu'un enclos autorise de chasser le grand gibier toute l'année, sans que son propriétaire soit tenu de respecter les plans de chasse et de gestion prescrits par sa fédération départementale.

Dans cette prestigieuse terre de chasse qu'est la Sologne, ce phénomène est si marquant, qu'on parle de « Solognisation ». Trois mille sept cents kilomètres de grillages, faisant souvent plus de deux mètres de hauteur, sont édifiés pour la pratique de la chasse et la soi-disant protection des propriétés. Cet engrillagement est une pollution visuelle qui engendre bouleversement pour les animaux, accidents routiers, et captation du gibier.

Cet engrillagement perturbe gravement la vie des cervidés et des suidés. Il est vital pour le grand gibier d'avoir droit à un libre parcours dans ses déplacements. La notion de libre parcours implique que les animaux doivent avoir la faculté de se déplacer en tout temps, sans contrainte, pour pouvoir rejoindre directement les lieux où ils peuvent s'alimenter, s'abriter, et se reproduire. Un grillage est un obstacle à la libre circulation non évaluable pour un animal qui n'a pas l'intelligence utile pour le contourner.

Pour la grande majorité des chasseurs, traquer des animaux prisonniers dans un enclos est une caricature qui insulte la déontologie de la chasse et nuit gravement à son image. La chasse, c'est une rencontre entre un animal libre, sauvage, et un prédateur humain qui respecte certaines règles que l'on appelle éthique. Et puis, sans jouer à se faire peur, qui dit concentration d'animaux, grands ou petits, dit également risque accru d'épidémies.

Chasseurs, promeneurs et amoureux de la nature ont créé une association, l'ACASCE, qui a pour but de faire interdire la chasse au grand gibier dans les enclos. Cette loi est déjà appliquée avec succès en Belgique. Pour que nos élus politiques envisagent de faire changer cette pratique condamnable, nous allons devoir être très nombreux. Devenir membre de l'Association des Chasseurs et des Amis de la Sologne Contre son Engrillagement ne coûte que dix euros...

*En quelques jours, plus d'une centaine de Solognots ont déjà pris leurs adhésions. Vous pourrez bientôt prendre la vôtre sur notre site Internet : www.acasce.com, ou bien encore, pendant les trois jours du **Game Fair**, sur le **stand du Chasseur Français***

Chacun de nous doit bien prendre en compte que si, dans les années à venir, cette interdiction n'est pas votée par nos parlementaires, la Sologne, et beaucoup d'autres régions, ne seront plus alors, que des prisons à ciel ouvert...